

Le CALEPIN

janvier 2016

Proximité, Echange, Ressources

Le CAUE, une équipe au service des territoires

page 4

Une équipe
aux compétences
complémentaires

page 8

Informier

page 9

Sensibiliser

page 10

Former

page 11

Conseiller

Nos conseils aux particuliers et aux collectivités ainsi que nos actions de sensibilisation ou de formation restent le socle commun défini par la loi sur l'architecture de 1977. Ces missions sont renforcées dans le projet de loi sur la liberté de création, l'architecture et le patrimoine qui mentionne les CAUE.

En apportant des réponses locales sur des problématiques et des enjeux nationaux, le CAUE est d'abord un organisme de proximité au service des territoires.

Par nos missions d'aide à la décision en amont et d'accompagnement, les projets sont mis en perspective avec un apport pluridisciplinaire et une indépendance dans la pratique professionnelle.

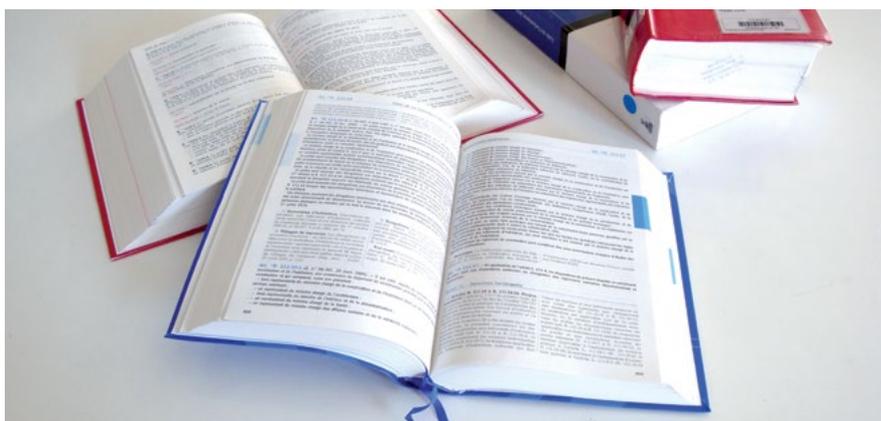
Dans un cadre largement contraint par les réglementations, les obligations, les financements, nous cherchons à simplifier les démarches de nos interlocuteurs en leur apportant des réponses adaptées au contexte, ce qui contribue à une économie de projet. Nos actions, menées le plus souvent dans le cadre d'échanges et de partenariats, s'inscrivent sur le long terme.

Ghislaine Cabessut,
présidente du CAUE, Conseillère départementale
du canton de Villemur-sur-Tarn et Maire de Bouloc

- 3** LÉGISLATION
Les CAUE dans un contexte législatif en mouvement
- 4** UNE ÉQUIPE
Des compétences complémentaires, pour des actions transversales
- 6** UN LIEU
Le centre de ressources
- 8** INFORMER
Le CAUE en mode 2.0 pour capter un plus large public
- 9** SENSIBILISER
Pour une approche sensible et réfléchie de notre environnement
- 10** FORMER
La connaissance, un atout majeur pour la qualité
- 11** CONSEILLER
Une aide à la décision
- 12** Autour de la maison, vers toujours plus de qualité
- 14** De la transition énergétique à la transition architecturale
- 16** Vivre une densité douce en Haute-Garonne, de la bastide à l'écoquartier
- 18** Quand les regards des habitants alimentent l'aménagement d'un territoire
- 20** À Mons, le cœur du village pensé avec les habitants
- 22** Quand le projet culturel rejoint le projet de territoire

Législation

Les CAUE dans un contexte législatif en mouvement



L'année 2015 a été riche en production législative. Très vite des textes vont impacter les CAUE tant dans leur positionnement en tant que consultant auprès des collectivités territoriales que dans le conseil qu'ils prodiguent en direction du grand public dans tout projet en lien avec l'architecture, l'urbanisme et l'environnement.

La réforme territoriale a fait son chemin. L'acte 3 de la décentralisation bouleverse un paysage institutionnel complexe. La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, celle relative à la délimitation des Régions et enfin la loi sur la nouvelle organisation territoriale de la république introduisent un nouveau modèle de gouvernance. Confortant la montée en puissance des intercommunalités, le renforcement des compétences pour les grandes Régions et le recentrage des missions du département, le nouveau dispositif législatif n'est pas sans conséquence sur l'ingénierie territoriale qui doit faire preuve d'adaptation.

Ces changements institutionnels sont d'autant plus sensibles dans les territoires ruraux qu'ils sont confrontés au désengagement des services de l'Etat.

Dans ce contexte les CAUE prennent toute leur place.

Le projet de loi sur la liberté de création, l'architecture et le patrimoine, la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte et celle à venir sur la biodiversité ouvrent des champs nouveaux pour répondre aux enjeux majeurs des politiques publiques. A peine votées, des mesures de la loi sur la transition énergétique s'appliquent dans les documents d'urbanisme, les bâtiments, le logement. Pilier d'une politique ambitieuse, elle met l'accent sur l'accompagnement technique, juridique et financier au service de tous les publics. De son côté le projet de loi « liberté de création, architecture et patrimoine » renforce le rôle des CAUE dans la formation des élus. Elle étend aussi le champ du conseil gratuit à l'aménagement de parcelles et aux projets de rénovation, en lien notamment avec des plateformes territoriales de rénovation énergétique.

Tous ces dispositifs laissent entrevoir les enjeux qui attendent les CAUE dans l'exercice de leurs missions dans les territoires.

UNE ÉQUIPE

Des compétences
complémentaires, pour
des actions transversales



L'équipe du CAUE rassemble une quinzaine de personnes aux compétences complémentaires.

Le personnel technique : architectes, urbanistes, paysagistes est appuyé par des personnels administratifs et une documentaliste. L'équipe intervient sur des missions de conseil en amont auprès des maîtres d'ouvrage publics et privés, mais aussi sur des actions culturelles ou pédagogiques relevant de la sensibilisation et de la formation. Ponctuellement, le CAUE fait appel à des prestataires extérieurs : journalistes, graphistes, sociologues, professionnels de la médiation culturelle, artistes...



Architecte DPLG, jusqu'en 2007 :

Diplômé Par Le Gouvernement, il a étudié notamment au sein d'une école nationale supérieure d'architecture. Il peut utiliser ce titre sous réserve d'être inscrit à l'ordre des architectes.



Architecte DE, depuis 2008 :

Diplômé d'Etat, il a suivi une formation au sein notamment d'une école nationale supérieure d'architecture. Pour exercer en libéral, il doit compléter son diplôme par l'obtention d'une « Habilitation à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom propre » (HMONP) et être inscrit à l'ordre des architectes. Il porte alors le titre d'architecte DE-HMONP.

Une expertise professionnelle

L'équipe apporte son expertise et travaille en partenariat avec tous les acteurs du cadre de vie au niveau local. Elle peut jouer un rôle de médiation, de facilitateur pour faire émerger des projets ou accompagner des démarches.

Elle intervient souvent en interdisciplinarité et en transversalité, sans se charger de la maîtrise d'œuvre, et dans la perspective d'une commande confiée à des professionnels. Quelle que soit la nature de l'intervention, l'approche se veut objective et indépendante.

Afin de maintenir et actualiser leurs compétences dans un contexte de forte évolution réglementaire, les salariés se forment régulièrement.

Une bonne connaissance du territoire

L'équipe possède une bonne connaissance du territoire, ce qui lui permet d'avoir une réponse adaptée au contexte. Aucun chargé d'études n'est attaché à un secteur géographique.

Des métiers et des pratiques professionnelles

Le pôle technique s'appuie sur trois métiers : architecte, urbaniste et paysagiste.

Lorsqu'ils interviennent dans le cadre du conseil, les architectes

traitent plus spécifiquement des demandes de diagnostic et de programmation relatives à la réhabilitation, rénovation, extension, construction de bâtiments, qu'ils soient publics et privés. Les urbanistes interviennent dans les champs de l'analyse et de la prospective, de la planification et de la programmation urbaine et de la mise en œuvre d'opérations d'aménagement publiques ou privées. Les paysagistes analysent les espaces naturels et bâtis et étudient leur préservation ou mutation. Ils apportent leur regard et leur savoir technique sur la requalification et la création d'espaces publics ou privés.

Dans le domaine de la sensibilisation, l'équipe est appelée à alimenter des actions de médiation, qu'elles relèvent du champ de la culture comme de la pédagogie. L'objectif majeur est la construction d'une culture partagée qui passe par la rencontre et l'échange de connaissances entre experts, usagers et habitants.

Les chargés d'études participent à des jurys, des comités de pilotage, des commissions dans différentes instances...

En France, les 92 CAUE emploient 1300 professionnels. Ils font partie d'une fédération nationale. Onze unions régionales constituent un échelon intermédiaire de coopération, de mutualisation d'outils, de projets et d'accompagnement des politiques publiques. Les 8 CAUE de Midi-Pyrénées et les 5 CAUE de Languedoc-Roussillon préfigurent aujourd'hui la nouvelle structuration à 13, issue de la fusion des deux Régions.



Urbaniste OPQU :

Le titre d'urbaniste n'est pas protégé par un ordre. L'office Professionnel français de Qualification des Urbanistes, créé en 1998, délivre pour 5 ans une reconnaissance qui s'appuie sur un référentiel métier. Il repose sur un niveau de compétences, une expérience et une déontologie.



Paysagiste :

La Fédération Française du Paysage (FFP) reconnaît comme paysagistes concepteurs les diplômés de 3^e cycle délivrés par 7 écoles ou instituts : Versailles, Marseille, Bordeaux, Lille, Angers, Blois et Paris.

Un lieu Le centre de ressources

Le centre de ressources du CAUE est ouvert au public sans rendez-vous. Il accueille en moyenne 500 visiteurs par an. Les principaux utilisateurs de ce service sont les particuliers, viennent ensuite les étudiants et les enseignants, puis les professionnels de la construction et de l'aménagement.

Un lieu pour se documenter

Le fonds documentaire du centre de ressources comprend :

- une bibliothèque de plus de 6000 ouvrages sur l'architecture, les techniques et les matériaux de construction, l'urbanisme, l'environnement, le patrimoine local bâti ainsi qu'une section littérature jeunesse ;
- une soixantaine d'abonnements à des revues spécialisées en architecture, urbanisme et environnement consultables sur place uniquement ;
- un logiciel professionnel représentant l'ensemble des normes relatives à la construction ;

- une photothèque numérique de plus de 5000 images.

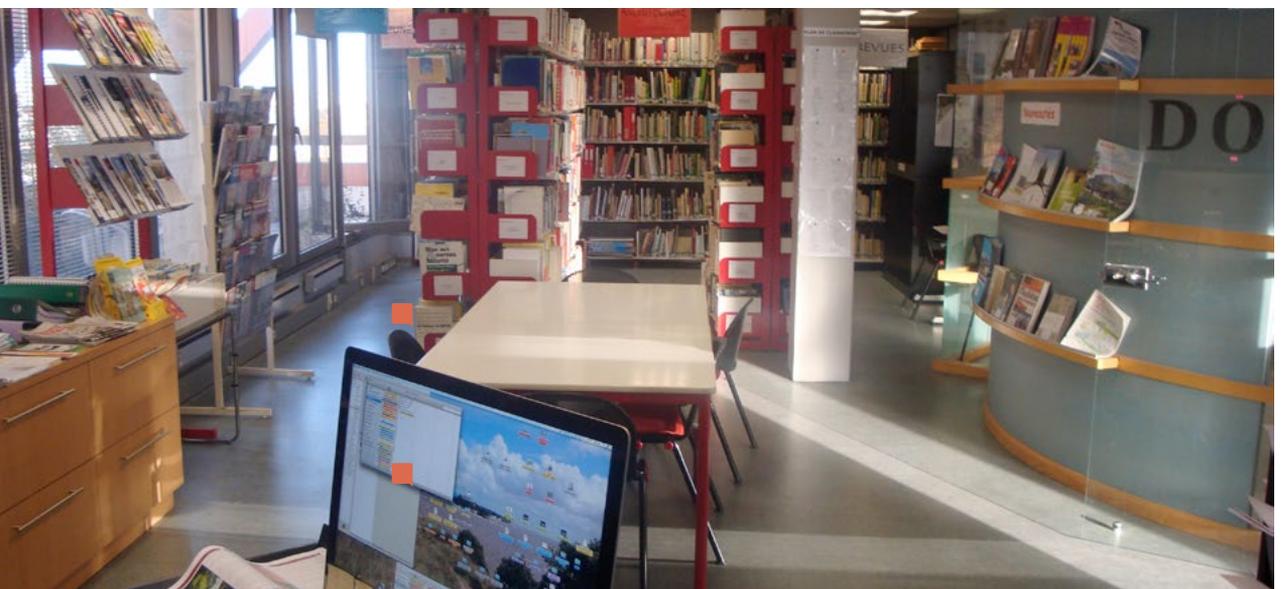
Toute cette documentation est accessible sur place et empruntable.

Les ouvrages (sauf mention contraire) peuvent faire l'objet de prêt à raison de 3 documents maximum par emprunteur, pour une durée de 15 jours et moyennant le dépôt d'un chèque de caution.

Le service a totalisé 700 emprunts de documents en 2015.

L'ensemble de ce fonds documentaire est répertorié dans une base de données informatisée.

Ce catalogue est consultable à partir d'un poste mis à la disposition du public.



Un accueil personnalisé

Une documentaliste accueille et guide les usagers lors de leurs recherches de documents, de normes et de visuels. Elle peut également effectuer des recherches plus poussées (élaboration de dossiers, rédaction de bibliographies thématiques).

Pour l'équipe du CAUE, elle collecte, organise, diffuse et communique l'information quel qu'en soit le support. À ce titre, elle effectue des recherches documentaires thématiques, met en place des diffusions sélectives d'information et intervient en appui pour la rédaction d'outil de sensibilisation (fiches, publications).

Des services ouverts à tous

La documentaliste conçoit un certain nombre d'outils documentaires accessibles à tous via le site Internet du CAUE, tels que :

- une revue de presse mensuelle, téléchargeable en ligne avec possibilité d'abonnement ;
- des bibliographies thématiques réalisées à partir du fonds documentaire du CAUE (exemple : «Penser son jardin») ;
- un catalogue des nouveaux ouvrages consultables et empruntables au centre de ressources.

De même, elle opère une veille sur la presse quotidienne régionale sous forme de revue de titres ainsi qu'une veille sur les actualités en matière d'architecture, d'urbanisme et d'environnement accessible sur internet.

En parallèle de la gestion et de l'animation du centre de ressources, la documentaliste a la charge de la communication web de la structure avec le site internet et les réseaux sociaux.



Ci-dessus :
Exemple
d'outil de
sensibilisation.



INFORMER

Le CAUE en mode 2.0 pour capter un plus large public

En complément de sa revue bimensuelle « Le Calepin » adressée à tous les maires de Haute-Garonne et à l'ensemble de ses partenaires, le CAUE est rentré dans l'aire du numérique depuis une dizaine d'années. En 2010, les CAUE de Midi-Pyrénées et leur union régionale ont lancé leur portail mutualisé : www.caue-mp.fr. Ce site relaye les actualités et regroupe l'ensemble des ressources produites par les CAUE. Les internautes ont la possibilité de s'abonner à une newsletter trimestrielle régionale.

Chaque CAUE possède néanmoins sur ce site mutualisé sa page départementale : www.caue31.org et sa propre newsletter. Tous les trois

mois, un nouveau programme est proposé aux internautes avec le calendrier des réunions, ateliers, formations, visites proposées par l'équipe.

Depuis 2013, le CAUE possède sa « chaîne Youtube ». A ce jour, 40 vidéos (captations d'ateliers, visites de maisons, films sur nos actions...) y sont déjà visibles.

La plupart des documents de sensibilisation produits par l'équipe : compte-rendus, catalogues d'expositions..., sont accessibles gratuitement sur le site Calaméo. Cet outil permet de feuilleter des ressources en ligne, mais aussi de les télécharger pour la plupart.

Depuis deux ans, le CAUE se déploie également sur les réseaux sociaux avec la création d'une page Facebook : www.facebook.com/caue31. Les internautes peuvent suivre toutes les actualités de la structure, ainsi que les événements à venir. Par ailleurs, une page Internet baptisée « Le fil info du CAUE 31 » a été créée par le biais de l'outil web Scoop.it, également relayé sur la page Google + de la structure. En 2016, pour élargir sa cible et capter de nouveaux publics, le CAUE va ouvrir son compte Twitter et se rapprocher des radios locales.



SENSIBILISER

Pour une approche sensible et réfléchie de notre environnement

S'il est indéniable que nous habitons tous ou presque une architecture et que nous vivons en interaction avec cet environnement, pour autant, cette part de notre vie est peu abordée dans le cadre scolaire. Cette question relève encore trop souvent d'acteurs spécialisés et provoque de fait des débats d'élites.

Pourtant la création architecturale est bien reconnue d'utilité publique depuis la loi de 1977. Les experts qui analysent la production architecturale et l'évolution des villes sont de plus en plus nombreux à exprimer la nécessité d'une culture partagée avec les habitants. L'éducation à l'environnement et à la citoyenneté s'impose désormais comme une nécessité pour appréhender les effets de l'évolution climatique, de la crise économique, des tensions sociales.

Des actions de sensibilisation au bénéfice de tous

Pour évaluer les enjeux contemporains du cadre de vie, de la qualité de l'architecture et des paysages, le CAUE développe des actions avec tous les publics par des publications, expositions, conférences, rencontres débats, visites de terrain (maisons, équipements et espaces publics).



Nous prêtons une attention particulière à la jeunesse en proposant, avec les acteurs des territoires, des actions basées sur une pédagogie active, fondée sur un projet de territoire. Elles donnent lieu à la création de mallettes pédagogiques dont les contenus peuvent être réappropriés en autonomie par des acteurs de l'éducation et de l'animation socio culturelle.

Une démarche plurielle pour développer un regard critique

L'architecture, l'urbanisme, les paysages ne peuvent être réduits à des descriptions. Il faut les vivre, les ressentir, en percevoir les échelles, les rythmes, les seuils... Stimuler les sens et la curiosité, activer la créativité, encourager la coopération sont autant d'objectifs que nous nous fixons dans le cadre d'une approche à la fois sensible, culturelle, sociale et environnementale.

Ci-dessus : Les paroles des jeunes questionnent les passants à Toulouse.

Ci-contre : Caravane de l'Atelier d'Architecture Itinérant installée à Toulouse.





FORMER

La connaissance, un atout majeur pour la qualité



Ci-dessus :
Atelier « pour une densité adaptée » à Escalquens, visite de l'opération l'Enclos du château. Urbaniste-concepteur : Dessen de ville.

Ci-contre :
Atelier « Pour une densité adaptée » à Escalquens.

La formation, une des missions originelles du CAUE

L'équipe transmet ses savoirs et savoir-faire nécessaires à l'acquisition, à l'actualisation ou à l'approfondissement de connaissances dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement et du paysage.

Nos actions de formation s'adaptent à divers publics : enseignants, élus, agents des collectivités territoriales, professionnels et acteurs du cadre de vie... et à leurs projets qui demandent technicité et innovation. Le CAUE répond à leurs besoins en alternant apports théoriques, visites, rencontres et échanges d'expériences... Il leur fait bénéficier de son expérience de plus de 30 ans sur le territoire départemental. Ainsi son discours s'appuie le plus souvent possible sur des exemples locaux.

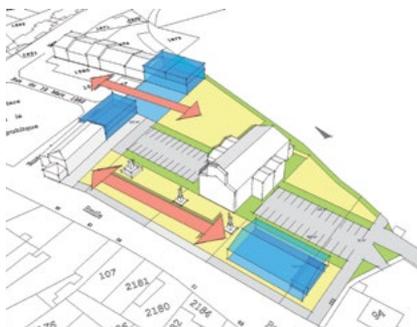
Nos actions de formation accompagnent l'actualité législative et les grands enjeux contemporains. Elles sont axées sur des sujets comme l'accessibilité, la maîtrise de l'énergie, l'urbanisme raisonné et la densité, l'architecture durable, le logement et l'habiter, les paysages... Elles se déploient sur l'ensemble de la Haute-Garonne, au plus près des territoires.

Des partenariats

Le CAUE de la Haute-Garonne s'appuie sur ses partenaires pour mener ses actions dans un esprit de synergie et de complémentarité car il n'est pas à ce jour certifié organisme de formation. Le CAUE a tissé en effet depuis sa création des liens étroits avec de multiples structures, organismes professionnels, experts du cadre de vie... Sa mission de formation auprès des élus en particulier est renforcée dans le projet de loi sur la liberté de création, l'architecture et le patrimoine.



Une aide à la décision



Le conseil aux collectivités

Le CAUE intervient en amont des projets des collectivités et notamment auprès de celles dépourvues de services techniques. Notre expertise favorise, en toute indépendance et en dehors de toute maîtrise d'œuvre, une vision globale et des réponses adaptées aux questionnements de plus en plus complexes dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.

Aucun projet n'étant comparable à un autre, le CAUE participe à la définition de la demande et intervient en partenariat, que ce soit pour les études de conseil ou pour assurer l'articulation entre la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre (Agence Technique Départementale, Conseil départemental, services intercommunaux et communaux, instances professionnelles...).

L'échelle des interventions est très large, allant de la planification urbaine à des projets d'aménagement modestes.

Nos objectifs prioritaires sont de promouvoir la qualité urbaine, architecturale et paysagère, d'usage et de confort, de travailler dans l'économie de projet, d'étudier les différentes hypothèses, de ne pas reproduire des solutions standardisées, donc de s'adapter au contexte.

Le conseil aux particuliers

Le conseil aux particuliers est assuré lors de permanences, sur rendez-vous, pour tout projet de construction, d'extension ou de réhabilitation d'un bâtiment, et d'aménagement de jardin. A l'inverse du conseil aux collectivités aucun déplacement n'est effectué chez les particuliers.

Il est destiné à répondre aux questions orientées majoritairement sur les aspects fonctionnels, techniques et réglementaires. Notre objectif est de replacer le conseil dans le cadre plus global de la promotion de la qualité architecturale et environnementale du projet.

Il se développe aussi à partir de plateformes ancrées dans les territoires, en lien avec des politiques territoriales et en collaboration avec d'autres acteurs comme les Espaces Info Energie ou l'Agence Départementale d'Information sur le Logement, favorisant ainsi le conseil global.

En appui au conseil, des documents sont mis à disposition des particuliers. Ils évoluent au fil des modifications réglementaires et des questions posées recensées.

Ci-contre :
Réflexion
sur la centralité
avec création
d'équipements
publics.

Ci-dessous :
Extrait d'étude
sur l'urbanisation
d'une réserve
foncière.



Autour de la maison, vers toujours plus de qualité



Ci-dessus :
Visite d'une
maison réalisée
par l'atelier
d'architecture
Prax.

Des conseils pour tout porteur de projet

Voilà 30 ans que le CAUE propose à tous ceux qui ont un projet de construction, de rénovation ou d'aménagement de leur logement, des rendez-vous personnalisés avec un architecte afin de les guider, les informer et les orienter dans leurs démarches.

Chaque année, plus de 500 particuliers sont reçus par les architectes du CAUE. Ces rendez-vous

d'une heure environ sont gratuits. 80% d'entre eux traitent de la maison, qu'ils portent sur la réhabilitation/rénovation (47%), l'extension/surélévation (27%) ou la construction neuve (26%). Les problématiques abordées sont diverses et variées : implantation sur un terrain, adéquation entre le projet et les attentes du maître d'ouvrage, questions réglementaires, techniques et financières... Des outils réalisés par le CAUE, tels que des fiches et carnets, servent à illustrer les propos délivrés lors de ces conseils et sont également accessibles sur Internet.

Une collection d'ouvrages grand public

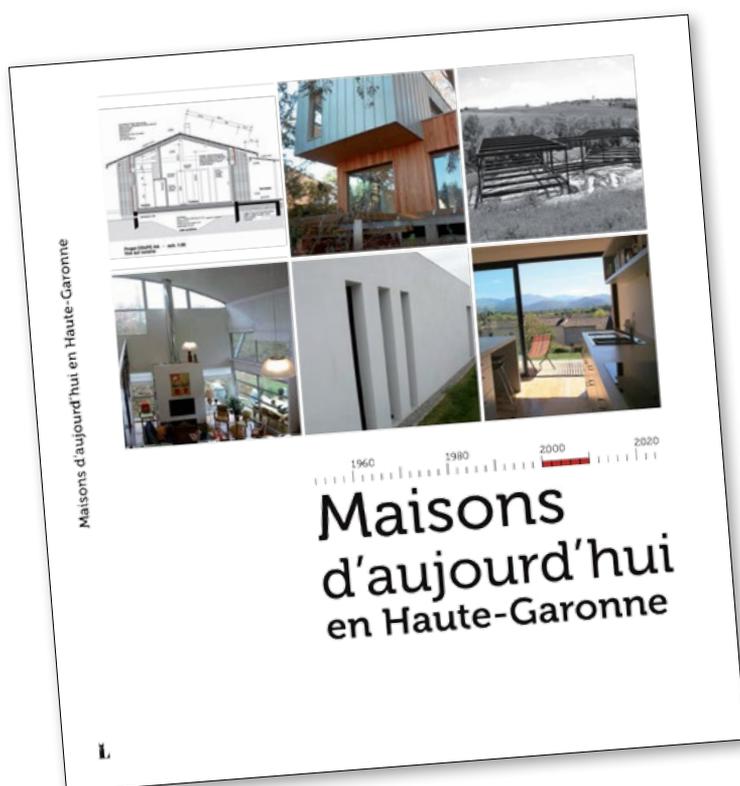
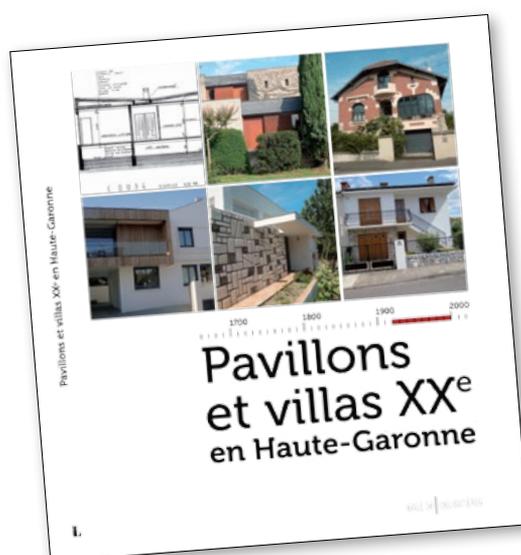
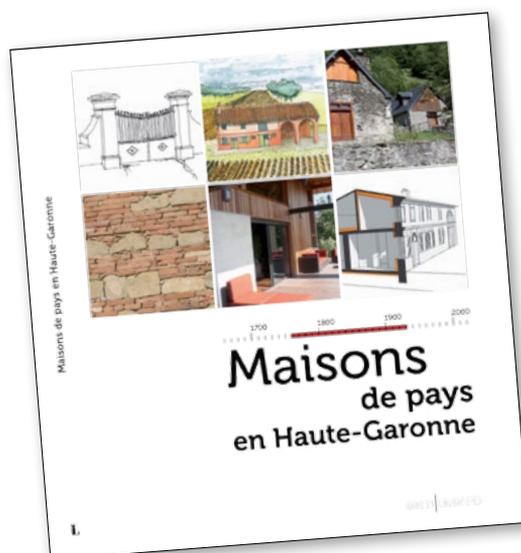
Le CAUE est à l'initiative d'actions de sensibilisation auprès du grand public. L'objectif est commun : répondre aux questionnements des particuliers tout en soulignant l'intérêt et le travail des architectes. Après plusieurs expositions thématiques, le CAUE a lancé en 2009 une collection d'ouvrages en partenariat avec les Nouvelles Editions Loubatière, qui est entièrement dédiée à la maison individuelle, éternel objet de désir.

Le premier ouvrage publié en 2012 est consacré aux divers types d'habitats anciens, situés en Haute-Garonne sur la période 1760 à 1930. Le deuxième, édité en 2013, revient sur l'évolution des modèles du XX^e siècle en abordant l'adaptation aux modes de vie actuels ainsi que les extensions/surélévations de ce type d'habitat sur la période 1920 à 2000. Le troisième conclut la collection en traitant la maison d'aujourd'hui. Y sont présentées une quarantaine de maisons réalisées par des architectes depuis les années 2000 et issues d'un appel à projet lancé conjointement en 2014 avec la Maison de l'Architecture de Midi-Pyrénées.

Les trois ouvrages sont disponibles à la vente, au CAUE.

Des visites pour promouvoir l'architecture contemporaine

Dans le cadre de la valorisation de cette collection, des visites de maisons, ouvertes aux particuliers ou aux professionnels sont proposées dans les territoires. D'une durée d'une heure trente environ elles se déroulent en plusieurs temps : explications, visite des espaces extérieurs et intérieurs puis échanges. La visite a lieu en présence des propriétaires, des architectes, parfois du bureau d'études. Toutes les questions sont abordées sans tabous, de l'environnement à l'optimisation des pièces, en passant par la contribution des propriétaires aux travaux. La convivialité est au rendez vous.



De la transition énergétique à la transition architecturale

Pour une qualité globale du conseil aux particuliers



Ci-dessus :
Extension
d'une maison
des années 30.
Agence
Art Et Fact,
Jean-Luc Hittes,
Emmanuel Kaffy.

La performance énergétique intégrée

Depuis le début des années 2000, la question des économies d'énergies est très présente dans les politiques publiques qui incitent à rendre le parc immobilier, existant ou neuf, de plus en plus performant. Le plus souvent, elles n'abordent la question que sous les seuls angles techniques et réglementaires pour l'isolation, le chauffage et le recours aux énergies renouvelables.

Le CAUE s'est bien sûr saisi de cette question... Mais, dans le cadre de sa mission de promotion de la qualité architecturale, urbaine et environnementale, il sensibilise tous les acteurs locaux, élus ou techniciens, au fait que la question énergétique n'est pas que l'affaire de calculs et de technologies mais qu'elle doit s'intégrer dans une démarche plus globale pour une meilleure qualité du cadre bâti existant ou neuf.

Dans l'existant, quel que soit son époque de construction, l'enjeu est de bien analyser le bâti de façon exhaustive, depuis son contexte jusqu'à ses techniques et matériaux constitutifs, afin d'identifier ses qualités et ses défauts pour dégager des solutions adaptées. Un exemple, l'isolation par l'extérieur qui est une solution technique performante et à la mode, peut dévaloriser l'architecture d'une construction, et induire un coût relativement élevé pouvant mettre en péril l'économie globale du projet.

Dans le neuf, l'enjeu est essentiellement d'analyser, en parallèle des questions réglementaires, le contexte environnemental comme le cadre urbain et paysager, la consistance et la topographie des sols et les expositions climatiques.



De manière générale, l'objectif consiste à valoriser le bien en intégrant les questions du confort, des usages, de la qualité architecturale, urbaine et environnementale et du coût global*.

Les actions du CAUE

Déjà très présent sur Toulouse, le CAUE développe aujourd'hui son action de conseil sur des plateformes délocalisées qui regroupent divers acteurs du cadre bâti comme les Espaces Info Energie, l'ADIL ou les services instructeurs des permis de construire.

L'objectif est aujourd'hui comme demain d'être plus proche des territoires ruraux et de prendre en compte leur singularité qu'elle soit

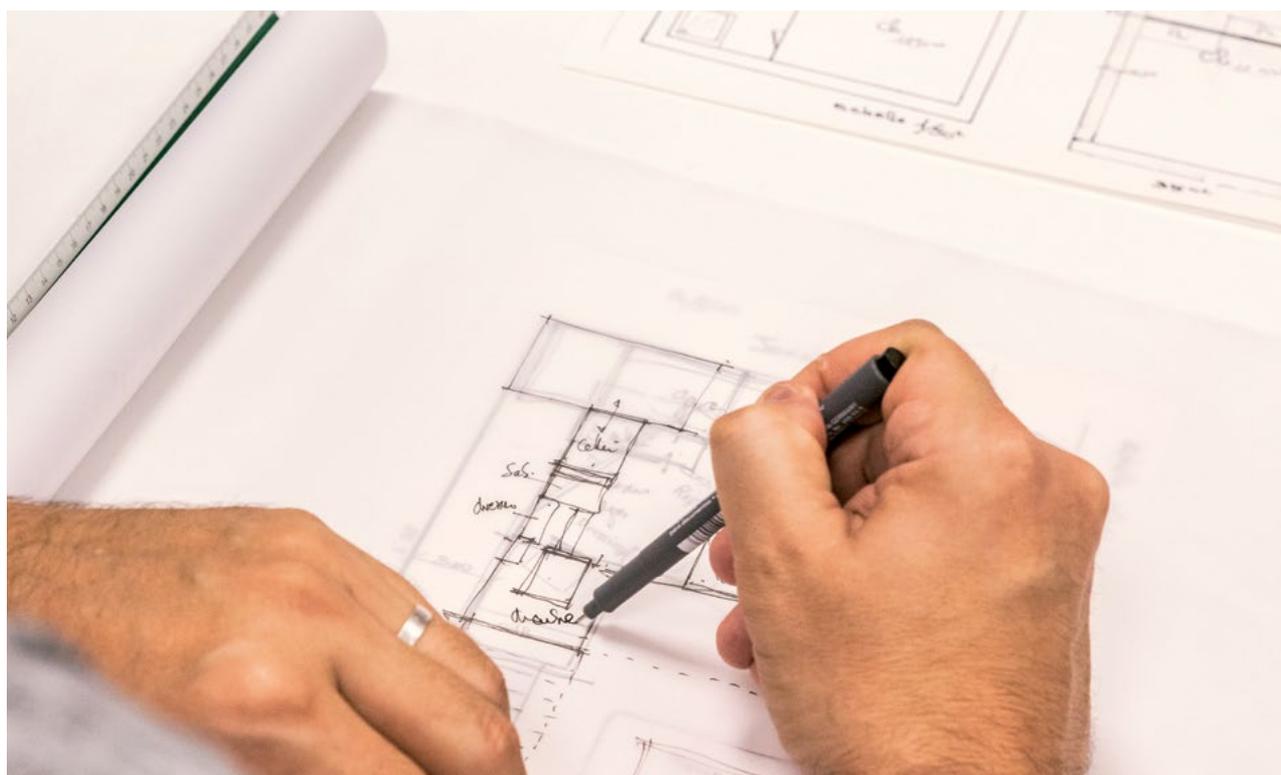
d'ordre environnementale, ou socio-économique. Proposer un conseil global sur la qualité architecturale, urbaine, environnementale, d'usage et de confort doit permettre d'aller au delà de la simple réponse réglementaire à la question des économies d'énergies.

Notre action volontaire a pour objectif de proposer un conseil personnalisé, gratuit et indépendant sur l'ensemble du territoire haut-garonnais. Ce conseil évolue au regard des politiques territoriales d'aménagement et de développement (SCOT, PETR) et en dehors de la métropole toulousaine, à savoir dans le Sud Toulousain et le Comminges, dans le Nord Toulousain et dans le Lauragais. Les permanences actuelles sont basées à Saint-Gaudens, Carbone, Auterive et Villeneuve-les-Bouloc, celle à venir, cette année dans le Lauragais.

** Le coût global intègre outre les coûts directement liés à la construction (achats, maîtrise d'œuvre, travaux), les coûts de son exploitation (charges liées aux consommations énergétiques à la consommation d'eau...), de sa maintenance, de remplacement des équipements ou de matériaux voire de sa déconstruction.*

**Ci-contre :
Rénovation
avec installation
d'un poêle
à bois.
Architecte : Hélène
de Quelen.**

**Ci-dessous :
Conseil
aux particuliers.
Attention,
le CAUE ne
réalise ni plans
ni dossiers
de permis
de construire.
Crédit photo :
Aurélien
Ferreira/CD31**



Vivre une densité douce en Haute-Garonne, de la bastide à l'écoquartier

Pour expliciter le concept de densité, le CAUE est allé à la rencontre des habitants après avoir donné précédemment la parole aux professionnels*. Un travail de sensibilisation pour accompagner élus et citoyens vers un dialogue constructif, une réflexion pour démystifier la question de la densité, en partant de l'habitant et de ses représentations sur son logement.

Le CAUE a retenu comme objet d'étude la maison, habitat qui remporte toujours la faveur des français et notamment la maison de ville, mitoyenne sur un ou plusieurs côtés, qui dans bien des cas constitue une alternative à la maison individuelle isolée au milieu de sa parcelle.

dans les représentations collectives à des appréciations négatives : verticalité, entassement voire, tensions... elle suscite des résistances.

Parler de « densité douce », c'est parler d'une densité jugée acceptable par ceux qui vivent dans les opérations sélectionnées.

Qu'entend-t-on par densité douce ?

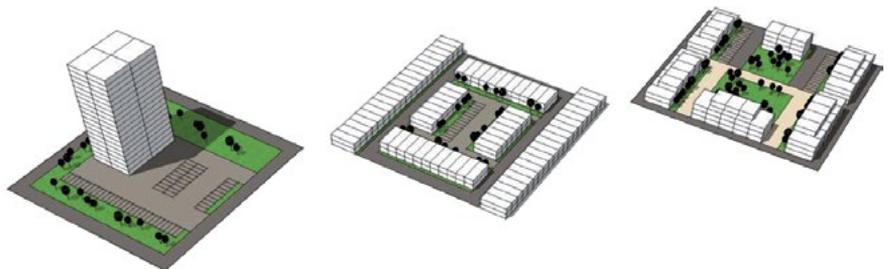
La nécessité de répondre aux besoins en logement en conciliant les enjeux de développement durable, d'économie d'espace, d'optimisation des réseaux, de mixité de l'habitat et de diversité des fonctions urbaines a repositionné la densité comme un passage obligé. Trop souvent associée

Quelle méthodologie du CAUE pour cette recherche-action ?

La constitution d'une base de données :

Une analyse de la production d'opérations privées ou sociales sur l'ensemble du département a permis de sélectionner les opérations qui ont fait l'objet d'enquêtes.

Ci-contre : Plusieurs typologies d'habitat pour une même densité. Illustration : Piment vert.



* Entre 2005 et 2009 le CAUE a mis en avant le travail des urbanistes, architectes, paysagistes dans le cadre d'une expérimentation « Quelques sites pour une ville à réinventer, une invitation à la qualité urbaine ».

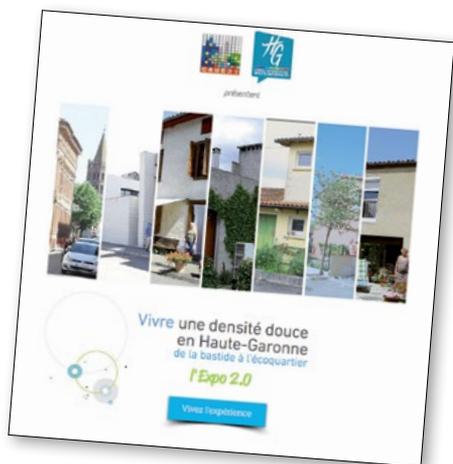
Quelles actions de sensibilisation ?

Des animations ont déjà été réalisées avec ces outils auprès de jeunes, d'élus, de techniciens et de professionnels.

Des interventions avec ces supports vidéos ont eu lieu auprès de jeunes à partir de l'âge de 9 ans sur la question de l'habiter hier, aujourd'hui, demain. Dans le cadre scolaire ou socio-éducatif, elles se sont déroulées dans une dizaine de communes.

Deux manifestations associant débat à partir des vidéos et visites d'opérations ont été organisées, l'une à Escalquens et l'autre à Cornebarrieu. D'autres sont prévues en 2016 notamment dans le Lauragais dans le cadre de la révision du SCOT, dans le Comminges-Pyrénées qui élabore son SCOT ainsi que dans le nord toulousain.

Le CAUE prolonge également cette réflexion au travers de son implication dans la dynamique régionale autour de la démarche BIMBY (Build in my back yard, ou construire dans son jardin).



L'étude sociologique :

Les propos d'une centaine d'habitants, exclusivement propriétaires de maisons de ville, ont été recueillis sur :

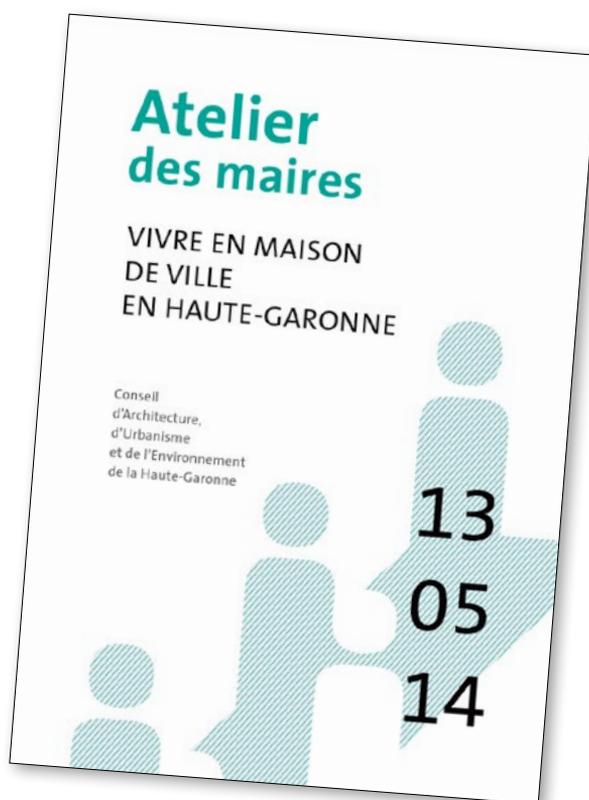
- leur parcours résidentiel et leurs critères de choix vis-à-vis de la maison mitoyenne,
- leur manière de vivre dans leur environnement proche, leur logement et leur jardin,
- et enfin leurs rapports au voisinage.

L'habitat mitoyen est vécu comme un compromis construit sur la base d'accommodements (budget, localisation par rapport à l'emploi, aux commerces, aux services, situation familiale...). Les habitants mettent souvent en rapport la densité résidentielle et la proximité de l'offre de services qui compense les inconvénients éventuels de la mitoyenneté.

À l'échelle de la maison et de ses espaces extérieurs, trois éléments de conception déterminent la façon de vivre la mitoyenneté donc la densité : l'orientation, le traitement des vis-à-vis et l'isolation phonique. Quant aux sociabilités de voisinage, elles sont globalement perçues comme positives.

La communication

Différents outils ont été créés pour sensibiliser les acteurs des territoires à partir des réponses collectées : écrits (comptes rendus d'ateliers, Calepin, fiches d'opérations...), vidéos avec la parole de 12 habitants, exposition numérique en cours de réalisation. Virtuelle et interactive, cette dernière a pour but de capitaliser et diffuser largement l'ensemble de la matière collectée.



■ Pour en savoir plus :

Le Calepin n°21 :

<http://www.caue-mp.fr/31-haute-garonne-pages-statiques/le-calepin/itemid-217.html>

Quand les regards des habitants alimentent l'aménagement d'un territoire

Portraits de paysages



Ci-dessus :
Exploration
avec des enfants
dans la vallée
de l'Arize.

Dans quel contexte local le Pays sud toulousain s'est-il emparé de ce projet ? Pourquoi les élus de ce territoire ont-ils jugé utile d'entendre, d'écouter et de faire avec les habitants ?

Soucieux d'accompagner un développement harmonieux de leur territoire, les élus ont, dans un premier temps, initié une charte architecturale et paysagère avec l'appui du CAUE. Puis, ils ont pris soin de transcrire les préconisations dans des documents de vulgarisation. Malgré une assez large diffusion des documents de sensibilisation, ces réflexions demeuraient le fait d'une pensée d'experts, donc peu partagée et faiblement appropriée.

Dans le même temps, la DREAL Midi Pyrénées invitait des territoires à développer un projet « Portraits de paysages », selon une approche démocratique, globale et respectueuse de l'environnement. Ce projet tombait à point nommé pour le Pays Sud Toulousain.

Quels acteurs se sont mobilisés ? Selon quelle démarche ?

La création d'un comité de pilotage s'est imposée pour amener les divers acteurs à travailler de concert. La coordination était assurée par la chargée de mission culture du Pays. Des artistes ont amené des habitants à porter un nouveau regard sur leur vallée. Associations d'éducation à l'environnement, entrepreneurs, indépendants se sont associés à la démarche. Des temps forts interrogeant l'identité des lieux et l'évolution des paysages, la relation des habitants à la rivière ont attiré de nombreux bénévoles favorisant les échanges sur les biens communs entre habitants et élus.

Quels ont été les apports du CAUE ?

Le CAUE a été sollicité dans le cadre de sa mission de pédagogie avec l'objectif de collecter la parole



Ci-contre :
Débat avec
des adolescents
à partir d'un jeu
de rôles qui
questionne
la multiplicité
des regards...

des jeunes et de leurs familles. Architectes et paysagistes ont proposé des ateliers réguliers dans les établissements scolaires des communes de Carbonne, Rieux et Montesquieu. Une enquête a été diligentée auprès des familles. Des œuvres d'art plastique ont été créées pour exprimer les visions des habitants. La démarche pédagogique a été restituée dans le cadre d'un ouvrage et d'une exposition itinérante qui a donné lieu à des rencontres débats avec les élus.

Quelles ressources ont été mobilisées au profit de ces actions ?

L'essentiel des fonds européens mobilisés sur cette action a été utilisé pour rémunérer des prestations culturelles et pour éditer des documents garantissant des traces de ces rencontres, pérennisant cette intelligence collective mobilisée. Le pays et les trois communes ont impliqué du personnel des services techniques pour mettre en œuvre les installations. Des moyens de transport ont également été mobilisés par les communes pour les déplacements des jeunes qui ont largement exploré la vallée.

De nombreux bénévoles ont participé aux diverses actions culturelles.

En quoi l'apport des habitants a-t-il contribué à améliorer le projet d'aménagement du territoire ?

Ces rencontres ont permis de mieux cerner ce qui avait valeur de patrimoine pour les habitants, ce qui fondait leur attachement à la vallée. A la demande des élus, les techniciens du pays et du CAUE se sont emparés de l'expertise d'usage des habitants et ont traduit les idées les plus consensuelles par des schémas d'intention qui ont déjà alimenté l'aménagement du territoire, notamment au travers de la définition du tracé et de l'aménagement d'un sentier pédestre.

Ces actions ont contribué à une dynamique en faveur d'une culture et d'une vision partagées. Elles ont marqué les mémoires et ouvert des espaces pour de nouvelles initiatives participatives, ancrées dans le territoire.

Ci-dessous :
Traduction
d'un projet
de territoire
partagé dans
un document
d'urbanisme.



À Mons, le cœur du village pensé avec les habitants

Vélicités

Les élus d'une petite commune de la métropole toulousaine, Mons, ont souhaité dès leur élection et dans le prolongement de leurs engagements, développer la participation des habitants et accorder leurs priorités à la jeunesse, la culture et l'environnement.

Dès l'amorce de leur mandat, ils ont appelé les habitants à participer à leurs réflexions, notamment à celle nécessaire à l'aménagement de la voie principale de desserte du village.



Comment conseil et sensibilisation ont alimenté le projet ?

Forts de cette expérience et convaincus de l'intérêt d'investir pour dynamiser le noyau villageois, ils ont sollicité le CAUE, au titre de sa mission de conseil, pour mener une étude préalable qui devait jeter les bases d'une nouvelle réflexion avec les habitants. Cette étude technique a permis d'établir un premier scénario de restructuration des espaces du centre bourg.

L'école constituant une des composantes majeures du projet, la municipalité a rapidement souhaité associer les enfants à la réflexion. Elle a, cette fois, mobilisé le CAUE au titre de sa mission de pédagogie. Le projet « Vélicités » a ainsi été proposé, via la municipalité, à la directrice de l'école et à la bénévole qui accompagne les projets des adolescents.

Dans le même temps, la municipalité a engagé le diagnostic préalable à un Programme Educatif De Territoire en mobilisant un bureau d'étude spécialisé.



Ci-contre :
Extrait
de l'étude
préalable du
CAUE, principes
d'aménagement
d'espaces
publics.

Durant une année, les chargés d'études du CAUE ont sensibilisé les jeunes à leur environnement, ont entendu et considéré leur vécu, leurs besoins et leurs attentes, ont aiguisé leur regard critique. Ils ont développé des ateliers et des périples dans le territoire pour confronter les représentations aux ressentis in situ. Ces actions ont permis d'aviver la curiosité des jeunes et de les mobiliser sur des questions telles que leurs déplacements, leurs liens sociaux, leur vie à école, leurs activités de loisirs...

Avec les supports des recueils de paroles réalisés au terme de chaque atelier, élus et techniciens du CAUE et du pôle territorial de Toulouse Métropole se sont régulièrement rencontrés pour affiner progressivement les enjeux.

Toute la réflexion développée avec les jeunes sera, dans un avenir proche, mise en débat avec les autres habitants de manière à stimuler leur participation dans une démarche de concertation plus large, établie avec les trois partenaires.

Vers quelle démarche de concertation ?

Une réunion publique permettra de poser les objectifs et les règles du jeu de la concertation. Huit ateliers aborderont quatre thèmes : déplacements, vivre ensemble, école et ALAE. Ils seront organisés par la municipalité avec l'appui technique du pôle territorial de la Métropole et du CAUE.

L'objectif de la démarche est de réaliser un cahier des charges en vue de la consultation de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un espace public et d'un bâtiment dont l'utilité aura été reconnue. Il s'agit aussi d'amener les divers acteurs de la commune à se rencontrer autour de l'enjeu de la mutualisation des espaces et des ressources. Il va de soi que l'intérêt général sera au cœur des préoccupations et que les choix seront opérés, in fine, par la municipalité.

Ici comme ailleurs, la concertation des habitants, en amont, participe d'une approche démocratique qui s'appuie sur les élus et l'intelligence collective des habitants.

Ci-dessous :
Croquis réalisé
par Arnaud
Bauville lors
d'une exploration
de la commune
avec les enfants.



" Si LES GENS NE S'ARRÊTENT PAS DANS LE NOUVEAU QUARTIER, ÇA RISQUE DE LE METTRE À L'ÉCART DE LA VILLE ! "

Quand le projet culturel rejoint le projet de territoire

« La balade des Abris »



Ci-dessus : Atelier visite organisé à Carbonne par le CAUE pour découvrir « les Abris ».

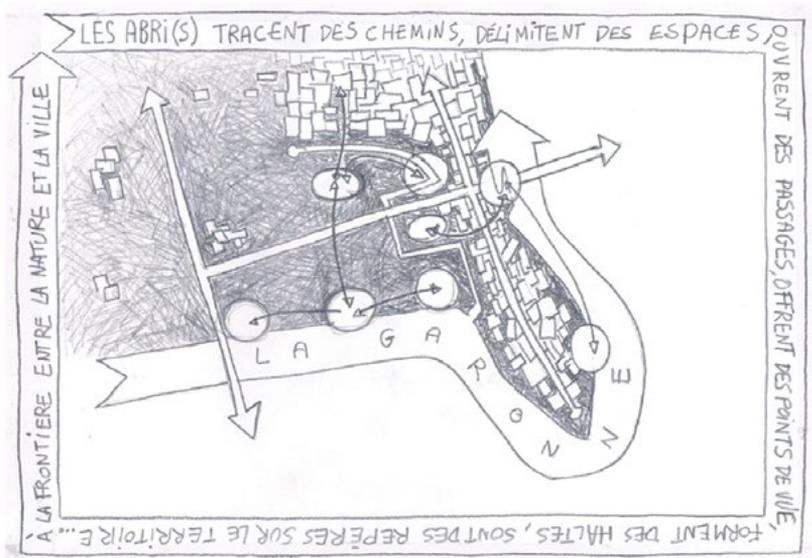
La relation de confiance entretenue depuis plusieurs années, avec les élus et l'ensemble des services de la ville de Carbonne, au travers notamment, de différentes études préalables, dont celles initiées en 2013 sur la valorisation du secteur des Gages et de la halle à la volaille, a amené les élus à impliquer le CAUE dans le projet culturel intitulé « les Abris ».

Ce dernier fait suite à un premier partenariat mené en 2011-2012 entre la ville, le collège André Abbal et Pronomade(s), centre nationale des arts de la rue et de l'espace public, qui a abouti à un parcours éphémère intitulé « contre nature ». « Les Abris » s'inscrivent dans les rendez-vous proposés par Pronomade(s) à Carbonne

depuis 15 ans. Le CAUE a ainsi accompagné aux côtés des services techniques, Laurent Cadilhac, l'artiste retenu. Ce dernier a imaginé à partir de six lieux un peu oubliés et avec l'aide d'une classe d'arts plastiques du collège, neuf sculptures « habitées », imaginées à partir de la notion de l'abri, du refuge.

Comment peut-on amener la population à regarder différemment son environnement et à redécouvrir des lieux à la fois proches et oubliés ?

En proposant une nouvelle promenade insolite d'environ 1h30 qui amène à traverser une forêt de bambous, à longer un canalet vers une ancienne pisciculture, à découvrir les dessous



Ci-contre :
Réflexion sur
la localisation
des abris
à Carbone.

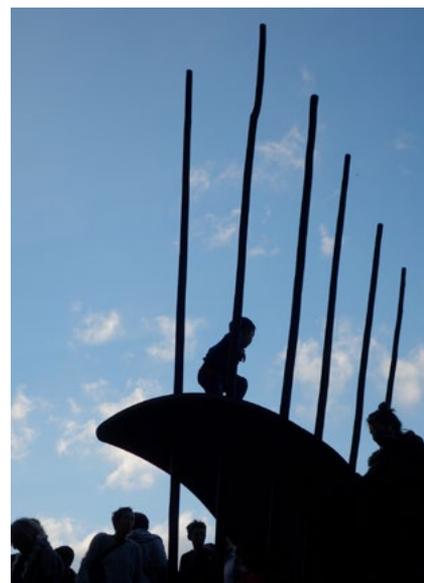
de l'ancienne halle à volaille, à offrir un nouveau point de vue sur la Garonne et l'Arize et à s'immiscer au travers des jardins familiaux. Installées le long de ce nouveau parcours, les œuvres insolites font office de médiateurs entre les utilisateurs/promeneurs et les paysages pourtant familiers.

Laurent Cadilhac a imaginé des sculptures faites de métal, d'osier tressé, de gaules de châtaigniers et de végétaux volubiles qui s'inscrivent dans une durée de vie aléatoire, en fonction de leur résistance au climat et aux usages des utilisateurs. Seul un entretien léger sera réalisé par les services techniques. Les différents partenaires ont souhaité partager ce projet avec les habitants autour de deux soirées festives, l'une pour l'ouverture du chantier et l'autre lors de l'inauguration officielle. Ces deux manifestations baignées de musiques et mettant en valeur des installations de Pierre de Mecquenem, compagnie La Machine, ont rassemblé

plus de 300 personnes pour la première rencontre et plus de 600 pour la seconde.

L'implication du CAUE dans ce projet se poursuit au travers de la réalisation d'un teaser de 2 mn déjà en ligne et d'un court-métrage de 26 mn réalisé par Guillaume Carayol et coproduit avec Pronomade(s). La sortie est prévue en novembre et bénéficiera d'une avant-première au cinéma de Carbone. Il retracera les différentes phases de ce projet et de son appropriation entrecoupées de témoignages. D'ici là, le projet et ses acteurs sont valorisés par l'ensemble des partenaires au travers d'un plan-guide, de photos, de publications, de visites commentées et d'interventions diverses, notamment celle de la formation « Penser, concevoir et faire vivre les espaces publics » de Pierre Rocca d'Huyetza et Céline Loudier Malgouyres à l'Institut d'Études Politiques de Toulouse.

Ci-dessous :
Installations
sur les sites
et manifesta-
tions avec
la population.

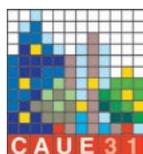




AVEC LE CAUE,
ENGAGEZ
UN DIALOGUE
CONSTRUCTIF



**Le Conseil d'Architecture,
d'Urbanisme
et de l'Environnement
est un organisme
départemental
d'information,
de sensibilisation,
de conseil et de rencontre,
gratuit et ouvert à tous.**



Ses statuts :

Le CAUE est une association à mission de service public créée à l'initiative du Conseil Départemental dans le cadre de la Loi sur l'architecture de 1977.

Ses missions :

Le CAUE a pour objet la promotion de la qualité architecturale, urbaine et paysagère.

Dans ce cadre, il assure diverses missions :

- Informer tous les publics et diffuser la culture architecturale, urbaine et paysagère ;
- Sensibiliser au travers d'échanges, favoriser la concertation ;
- Former les élus et professionnels à la qualité du cadre de vie ;
- Conseiller les particuliers sur leur projet de construction, de rénovation ou de transformation d'un bâtiment ;
- Conseiller les collectivités locales sur leurs choix d'urbanisation, de construction et d'amélioration du cadre de vie.

Le Calepin

CAUE de la Haute-Garonne
1, rue Matabiau
31000 Toulouse
Tél. 0562737362
e-mail : caue@caue31.org
www.caue31.org

Directeur de la publication : Ghislaine Cabessut
Conception/rédaction : CAUE 31
Graphisme : L'encre invisible
Crédits photographiques : Arnaud Bauville,
Aurélien Ferreira/CD31, CAUE 31, Piment vert
Impression : Imprimerie des Capitouls
n°ISSN : 1777-3210
Imprimé sur du papier recyclé